M.Jean-Michel BUF, Président du CNEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 novembre 2026

PLF 2027 : Sauvons l'économie circulaire pour améliorer la souveraineté de la France et maîtriser le coût des déchets !

La France importe la quasi-totalité de ses matières premières (minerais, plastiques, fertilisants, énergie). Mais paradoxalement, les résultats de la politique d'économie circulaire restent très insuffisants en matière de prévention, de recyclage et de valorisation organique et énergétique des déchets. Et pourtant, l'Etat propose, dans le cadre du PLF 2027, une nouvelle réduction à 45 millions d'euros du Fonds Economie Circulaire qui accompagne les projets des collectivités et des entreprises, soit une division par 7 en 3 ans... alors que la taxe nationale sur les installations de traitement des déchets (TGAP) qui est censée le financer, a été multipliée par deux en 5 ans pour atteindre 1 milliard d'euros en 2027 !

Les acteurs de l'économie circulaire (associations de collectivités locales, associations de consommateurs, fédérations professionnelles) dénoncent une fiscalité environnementale qui n'a plus d'autre but que son rendement budgétaire, au lieu d'être un véritable levier pour investir massivement dans la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation pour renforcer la souveraineté de la France en matières premières et en énergie, créer des emplois, réduire le coût des déchets pour les Français et pour les entreprises.

Une politique d'économie circulaire et de souveraineté en échec

La France importe près de 100 % de ses minéraux, 85 % de ses plastiques, 80 % de ces fertilisants, et près de 60 % de son énergie. Les 40 millions de tonnes de déchets ménagers et les 300 millions de tonnes de déchets économiques représentent un immense gaspillage, mais potentiellement une immense ressource de matières premières secondaires. Mais 6 ans après le vote de la loi Antigaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), la France stagne, très loin de ses objectifs de prévention (-4 % de la production de déchets au lieu de -15 % d'ici 2030), de réemploi (1 % au lieu de 5 % de réemploi) et de recyclage des déchets (45 % au lieu de recyclage de 60 %). Elle n'a pas su accompagner les collectivités, les acteurs économiques et associatifs dans les investissements nécessaires au développement des capacités de réparation, du réemploi, de collectes sélectives, de recyclage et de valorisation organique et énergétique de nos déchets, dont certains sont même exportés, faute de capacité de valorisation en France. Pourtant, réduire nos déchets et développer leur valorisation est un puissant levier pour préserver nos ressources, renforcer notre autonomie industrielle, mais aussi pour réduire nos dépendances, générer de l'emploi local et maîtriser le coût de la gestion des déchets.

Aux frais des contribuables et des entreprises mais pas au bénéfice de l'économie circulaire !

En 3 ans le Fonds Economie Circulaire est passé de 300 millions d'euros à seulement 45 millions d'euros dans le PLF 2027 ! Dans le même temps, la taxe nationale sur l'élimination des déchets résiduels prélevée par Bercy sur les collectivités en charge du service public local de gestion des déchets ménagers et sur les entreprises françaises productrices de déchets, a généré près de 975 millions d'euros de recettes en 2025 et devrait dépasser le seuil historique du milliard d'euros en 2027 !

Cette hausse de la fiscalité nationale contribue à alourdir le coût de la gestion des déchets pour les collectivités, les contribuables et les entreprises. Elle s'ajoute à la TVA et aux frais de recouvrement payés à l'Etat, représentants au global près de 25 % du coût de la gestion des déchets ménagers, qui est pourtant un service public local de première nécessité pour les Français. Ainsi, ce coût a augmenté de 40 % en 15 ans pour les Français pour atteindre près de 600 euros par foyer !

Si dans le domaine de l'eau, les redevances nationales sont presqu'intégralement affectées à l'accompagnement de la politique de l'eau via les agences de l'eau, seules 5 % des recettes de la TGAP sont fléchées vers le Fonds Economie Circulaire ! Cette fiscalité écologique étant devenue, sous couvert d'enjeux écologiques, une simple taxe punitive de rendement sur le dos des collectivités (et donc des contribuables locaux) et des entreprises françaises, sachant qu'une grande partie des déchets résiduels sont constitués de produits tout simplement non recyclables !

Pour 2027, réorienter la fiscalité vers le financement de l'économie circulaire

Au nom de la souveraineté de la France, de la protection du pouvoir d'achat, de notre économie et de notre environnement, les signataires du présent communiqué demandent au Parlement et au Gouvernement de :

- **Porter dès 2027 le Fonds Economie Circulaire, piloté par l'ADEME, à 300 millions d'euros, puis à 500 millions d'euros en 2028 (soit seulement 50 % des recettes de la TGAP).**

- **Réformer la fiscalité des déchets, pour la rendre incitative, redistributive et efficace pour les différents acteurs de l'économie circulaire (metteurs sur le marché, éco organismes, collectivités, opérateurs).**

Il est temps que la fiscalité des déchets finance véritablement la politique de prévention et de gestion des déchets, à l'image de la fiscalité de l'eau finançant la politique de l'eau. En France, "l'eau paie l'eau", et "les déchets doivent payer les déchets" !

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants
et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat.
La FNADE en chiffres : 274 entreprises privées adhérentes, 58 273 salariés en France, 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires, ~1,25 milliard d'euros d'investissements.
Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

©FNADE - Contact presse : Martine Savary 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com